

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUIN 2020

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 02 juin 2020, à 20 heures 30 en raison du COVID 19 à huis-clos dans la grande salle du centre socioculturel de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Madame ANCEL Claire Maire

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission
- Point n° 2 : Indemnité de fonction du maire et des adjoints
- Point n° 3 : Délégations consenties au maire
- Point n° 4 : Constitution des différentes commissions communales et désignation de leurs membres
- Point n° 5 : Désignation des délégués appelés à siéger dans les différents organismes intercommunaux
- Point n° 6 : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Point n° 7 : Bibliothèque : demande de subvention
- Point n° 8 : Délégations consenties au Maire
- Point n° 9 : Divers – informations

ETAIENT PRESENTS :

Madame le Maire : Claire ANCEL

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Raymond LECLERRE, Judith FARINE, Gilles MARCHAL et Aline JUNGELS

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Philippe AMBROISE, Rachel ANSEL, Aurélie BAZELAIRE, Françoise CHAYNES, Claude DELAGRANGE, Jean-Marc DEVIN, Karine DYLEWSKI, Marie-Paule HOUDOT Pierre MAUBON, Sylvie ROBERT, Clément THIERY et Thierry VILLEMIN.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Madame : Brigitte HOSTERT qui a donné procuration à Karine DYLEWSKI

Monsieur : Thierry NONNON qui ont donné procuration à Karine DYLEWSKI

Madame Claire ANCEL Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il appartient au conseil municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire : M. Jean-Daniel WAGNER Secrétaire Général est désigné.

Point n° 1 : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L. 270,

VU le courrier de Monsieur Daniel PAYAN en date du 26 mai 2020 et réceptionné en mairie le 26 mai 2020 portant démission de son mandat de conseil municipal,

VU le courrier de Madame le Maire de Châtel-Saint-Germain en date du 27 mai 2020 informant Monsieur le Préfet de la Moselle de la démission de Monsieur Daniel PAYAN,

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent que Monsieur Pierre MAUBON, candidat suivant de la liste « Une Equipe une Volonté des Projets » est désigné pour remplacer Monsieur Daniel PAYAN au Conseil municipal,

Considérant que Monsieur Pierre MAUBON, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Daniel PAYAN,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Pierre MAUBON en qualité de conseiller municipal.

Point n° 2 : Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Madame le maire donne lecture à l'assemblée des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Le Conseil Municipal, après discussion sur les diverses modalités d'attribution des indemnités des Maire et Adjoints et après en avoir délibéré par 18 voix Pour et 1 Abstention,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

VU l'arrêté municipal du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que la population totale municipale est de 2 026,

Décide de fixer à compter du 26 mai 2020 et pour l'ensemble du mandat,

L'indemnité du Maire à 51,60 % du taux maximal en % de l'indice brut 1027,

L'indemnité des Adjoints à 19,80 % du taux maximal en % de l'indice brut 1027,

A chaque revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique, les indemnités des élus sont automatiquement augmentées.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Point n° 3 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Madame le maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser la bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Point n° 4 : Constitution des différentes commissions communales et désignation de leurs membres

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité la constitution et la composition des Commissions Communales :**

COMMISSION DES FINANCES :

Présidence : Claire ANCEL

Membres : l'ensemble du conseil municipal

COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - PLU

Adjoint délégué : M. Gilles MARCHAL

Membres : Philippe AMBROISE, Thierry VILLEMIN, Raymond LECLERRE, Claude DELAGRANGE, Françoise CHAYNES, Brigitte HOSTERT, Pierre MAUBON et Clément THIERY.

COMMISSION JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES - CENTRE AÉRÉ ET ANIMATIONS ADOS

Adjoint délégué : Mme Aline JUNGELS

Membres : Rachel ANSEL, Marie-Paule HOUDOT, Judith FARINE et Karine DYLESWSKI.

COMMISSION SPORT ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Adjoint délégué : M Gilles MARCHAL

Membres : Raymond LECLERRE, Aline JUNGELS, Pierre MAUBON, Claude DELAGRANGE, Jean-Marc DEVIN et Brigitte HOSTERT.

COMMISSION VOIRIE – SÉCURITÉ ROUTIÈRE- TRAVAUX-ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX - TRANSPORT

Adjoint délégué : M. Raymond LECLERRE

Membres : Thierry VILLEMIN, Aurélie BAZELAIRE, Clément THIERY et Philippe AMBROISE.

COMMISSION-INFORMATION-COMMUNICATION-SITE INTERNET

Adjoint délégué : M. Gilles MARCHAL

Membres : Aurélie BAZELAIRE, Jean-Marc DEVIN et Thierry VILLEMIN.

COMMISSION CADRE VIE ENVIRONNEMENT * Manifestations – Comité d'animation – Relations avec les associations * Culture – Bibliothèque * Gestion du centre socio culturel

Adjoint délégué : Mme Judith FARINE

Membres : Gilles MARCHAL, Marie-Paule HOUDOT, Raymond LECLERRE, Françoise CHAYNES, Sylvie ROBERT, Jean-Marc DEVIN, Rachel ANSEL, Aline JUNGELS, Philippe AMBROISE et Brigitte HOSTERT.

COMMISSION DU PERSONNEL MUNICIPAL

Président : Claire ANCEL

Membres : Gilles MARCHAL, Judith FARINE, Aline JUNGELS, Philippe AMBROISE, Raymond LECLERRE et Brigitte HOSTERT.

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Président : Claire ANCEL

Délégués titulaires : MM. Raymond LECLERRE, Philippe AMBROISE et Thierry VILLEMIN.

Délégués suppléants : Gilles MARCHAL, Pierre MAUBON

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Président : Claire ANCEL

Délégués titulaires : Mmes et MM. : Raymond LECLERRE, Judith FARINE, Gilles MARCHAL, Aline JUNGELS, Aurélie BAZELAIRE, Claude DELAGRANGE, Françoise CHAYNES, Philippe AMBROISE, Patrice THIEL, Antoine ALBERT, Jean-Marie THIEL, Jean STOECKLIN, Paul MOLTER, Michel DESCHAMPS, Michel GITTON et Claude DOURY.

Délégués suppléants : Mmes et MM. : Thierry VILLEMIN, Marie-Paule HOUDOT, Jean-Marc DEVIN, Pierre MAUBON, Thierry NONNON, Karine DYLEWSKI, Clément THIERRY, Brigitte HOSTERT, Nicole PETERS, Bernard GLANIA, Jean-Marie MAYER, Alain POISNEUF, Bruno STEMART, Marie-Hélène HENRION, Alain CUISET et Marc BOUTRON.

Point n° 5 : **Désignation des délégués appelés à siéger dans les différents organismes intercommunaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne à l'unanimité les membres appelés à siéger dans les différents organismes intercommunaux comme suit :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « A. CAMUS » DE MOULINS-LES-METZ

2 délégués titulaires : Mmes Claire ANCEL et Judith FARINE déléguée suppléante : Aline JUNGELS.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ

2 délégués titulaires : MM. Raymond LECLERRE et Philippe AMBROISE délégué suppléant : Jean-Marc DEVIN.

AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

1 délégué titulaire : Gilles MARCHAL.

Point n° 6 : **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame, le maire informe les conseillers que certains membres proposés n'ont pas encore répondu favorablement. Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.

Point n° 7 : **Demande de subvention bibliothèque**

Madame Claire ANCEL Maire, informe le conseil municipal que la commune est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil départemental d'un montant forfaitaire de 1 200,00 € destinée à fidéliser ses lecteurs et attirer de nouveaux publics en développant la collection de base à destination de la jeunesse et des adultes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 1 200,00 € destinée à développer notre collection de base à de la bibliothèque de Châtel-Saint-Germain et à acquérir les ouvrages au titre de la collectivité.

VOTE les crédits correspondants au Budget Primitif 2020.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Point n° 8 : Délégations consenties au maire

Remboursement de sinistres :

Bris de barrières, Avenue de la Libération pour 729,20 €,
Bris d'un poteau signalisation, rue des Lilas pour 294,00 €.

Marché public

Acquisition de deux défibrillateurs :

Titulaire : DHIEUX Nicolas Dombasle sur Meurthe

Montant : 3 118,00 €

Nombres d'offres examinées : 3

Contrat de dératisation :

Titulaire : Hygiène Est Pest Control Noiseville

Montant annuel H.T. : 1 012,66 €

Durée : 3 ans.

Divers-informations

Madame le maire informe le conseil des prochains travaux de pose d'enrobés sur l'A31 entre le 22 juin et le 10 juillet dans le sens Nancy- Metz Centre. Ces travaux se dérouleront de 20 h 30 à 6 h 00.

Elle signale une enquête de Metz Métropole sur les zones humides, des agents passeront dans la commune.

A compter du 8 juin prochain les enrobés seront renouvelé rue du 18 novembre 44 et sur une partie du chemin des Dames.

Une question a été posée sur la mise en place de la fibre optique, Madame le maire interrogera Metz Métropole sur ce point.

Metz Métropole favorise l'intégration des nouveaux élus et met en place un circuit d'accompagnement, certains services pourront participer à un prochain conseil.

La séance est levée à 21 heures 27

SUIVENT LES SIGNATURES :

ANCEL Claire :

LECLERRE Raymond :

FARINE Judith :

MARCHAL Gilles :

JUNGELS Aline :

AMBROISE Philippe :

ANSEL Rachel :

BAZELAIRE Aurélie :

CHAYNES Françoise :

DELAGRANGE Claude :

DEVIN Jean-Marc :

DYLEWSKI Karine :

HOUDOT Marie-Paule :

MAUBON Pierre :

ROBERT Sylvie :

THIERY Clément :

VILLEMIN Thierry :

DYLEWSKI Karine pour NONNON Thierry :

DYLEWSKI Karine pour HOSTERT Brigitte :